

# Turpentine

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 08/12/2010

Date de révision: 08/12/2010

Version: 0.1

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange  
 Nom commercial du produit : Turpentine  
 Code du produit : 681 SDS # PbR0003  
 Synonymes : White Spirit  
 Aguarras

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/préparation : Fabrication de substances  
 Semi-produit  
 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement  
 Revêtements  
 Agent de nettoyage  
 Fabrication de produits en caoutchouc.  
 Carburants

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas de donnée fiable disponible.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Petrobras International Braspetro B.V. – PIB BV  
 Prins Bernhardplein 200, 1097 – JB Amsterdam  
 The Netherlands

Toutes les communications doivent être adressées exclusivement à l'adresse suivante:

Petrobras Europe Ltd  
 4th Floor, 20 North Audley Street  
 London W1K 6WL – United Kingdom  
 Fax number: +44(0) 20 7355 8750  
 E-mail: reach@petrobras.com.br

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : En cas d'urgence chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, les services de CHEMTREC sont joignables 24 heures sur 24 aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300  
 En dehors des États-Unis et du Canada (les appels en PCV sont acceptés): 1-703-527-3887

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 1 251 51 51

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Flam. Liq. 3 H226  
 Asp. Tox. 1 H304

Termes exacts des phrases H, voir sous section 16.

##### 2.1.2. Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Xn;R65  
 R10

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

##### 2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### 2.2.1. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques (CLP) :



GHS02

GHS08

# Turpentine

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

CLP Mention d'avertissement	: Danger
Consignes en cas de danger (CLP)	: H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Consignes de sécurité (CLP)	: P210 - Tenir à l'écart des flammes nues, des étincelles. — Ne pas fumer. P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 - Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux. P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 - NE PAS faire vomir. P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), poudre chimique sèche, mousse pour l'extinction. P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 - Garder sous clef. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux..

### 2.2.2. Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger



Xn - Nocif

Phrases R	: R10 - Inflammable. R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
Phrases-S	: S2 - Conserver hors de la portée des enfants. S24 - Éviter le contact avec la peau. S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S23 - Ne pas respirer les vapeurs S23 - Ne pas respirer les aérosols

### 2.3. Autres dangers

Pas de donnée fiable disponible.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Numéro d'enregistrement REACH	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Kérosène (pétrole)	(n° CAS) 8008-20-6 (No CE) 232-366-4 (Numéro d'identification UE) 649-404-00-4	01-2119485517-27-0104	0 - 100	Xn; R65
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (contient moins de 0.1 % de benzène)	(n° CAS) 64742-82-1 (No CE) 265-185-4 (Numéro d'identification UE) 649-330-00-2	01-2119490979-12-0013	0 - 100	Xn; R65

Nom	Identificateur de produit	Numéro d'enregistrement REACH	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Kérosène (pétrole)	(n° CAS) 8008-20-6 (No CE) 232-366-4 (Numéro d'identification UE) 649-404-00-4	01-2119485517-27-0104	0 - 100	Asp. Tox. 1, H304
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (contient moins de 0.1 % de benzène)	(n° CAS) 64742-82-1 (No CE) 265-185-4 (Numéro d'identification UE) 649-330-00-2	01-2119490979-12-0013	0 - 100	Asp. Tox. 1, H304

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se nettoyer soigneusement (douche ou bain). En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

# Turpentine

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas provoquer de vomissement. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de motricité.
- Symptômes/lésions après inhalation : Légèrement irritant pour les voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Légèrement irritant pour la peau. Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Légèrement irritant pour les yeux. En cas d'exposition répétée ou prolongée : Conjonctivite.
- Symptômes/lésions après ingestion : Nausée. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dépression du système nerveux central.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés: : Mousse. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide inflammable. Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.
- Réactivité : Lors de sa combustion, il se forme. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>).
- Mesures générales : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Propagation possible de l'incendie. Conserver à l'abri des sources d'ignition. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Eloigner le produit de la zone d'incendie. Risque de rupture ou explosion des conteneurs clos en cas de feu.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte incendie : Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri.
- Protection en cas d'incendie : En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Cf. chapitre 8.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Cf. chapitre 8.
- Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eloigner toute source d'ignition.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Cf. chapitre 8.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Eloigner toute source d'ignition. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer immédiatement les fuites.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas de donnée fiable disponible.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

# Turpentine

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- mesures techniques: : Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant.
- Matériaux incompatibles : Agents oxydants, fortes. Peroxydes.
- Lieu de stockage : Conserver dans des conteneurs hermétiques, à l'épreuve des fuites. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de donnée fiable disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Kérosène (pétrole) (8008-20-6)		
Belgium	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	200 mg/m <sup>3</sup>
Italy - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	200 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une aération suffisante.
- Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection. Masque à gaz à une conc. dans l'air > TLV.



- Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc ou en PVC.
- Protection oculaire : Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié ou tablier en caoutchouc.
- Protection voies respiratoires : Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État : Liquide
- Apparence : limpide.
- Couleur : incolore.
- Odeur : Solvant.
- Seuil olfactif : 1 ppm
- pH : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de solidification : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : 148-216 °C
- Point d'éclair : 38 °C (coupe fermée)
- Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique : 0.28
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
- Limites explosives : 0.9-6 vol %
- Pression de la vapeur : 36.8 mmHg @ 37.8°C
- Densité relative de la vapeur à 20 °C : 4.8
- Densité relative : 0.774 g/cm<sup>3</sup> @ 20°C
- Solubilité : Soluble dans les solvants organiques.  
Eau: Insoluble
- Log Pow : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Viscosité : 1.15 cSt @ 25°C

### 9.2. Autres informations

Pas de donnée fiable disponible.

# Turpentine

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Lors de sa combustion, il se forme. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx).

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de donnée fiable disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes. Peroxydes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de donnée fiable disponible.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles : L'inhalation du produit peut provoquer une pneumonie de nature chimique. Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Peu volatil.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de donnée fiable disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée fiable disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Turpentine	
Ecologie - sol	En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas de donnée fiable disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de donnée fiable disponible.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

N° UN : 1299

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport : ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

Description document de transport : UN 1299 ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE, 3, III, (C/E)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### 14.3.1. Transport par voie terrestre

Classe (ADR) : 3 - Liquides inflammables

Danger n° (code Kemler) : 30

Code de classification (ADR) : F1

# Turpentine

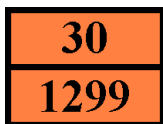
## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Étiquettes de danger (ADR) : 3 - Liquide inflammable



Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : C/E

Quantités limitées (ADR) : LQ07

Excepted quantities (ADR) : E1

### 14.3.2. Transport maritime

Pas de donnée fiable disponible.

### 14.3.3. Transport aérien

Pas de donnée fiable disponible.

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de donnée fiable disponible.

### 14.7. Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC

Pas de donnée fiable disponible.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de donnée fiable disponible.

#### 15.1.2. Directives nationales

Symboles de danger :



Xn

Phrases R :

R10 - Inflammable.  
R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Classé comme dangereux selon les critères des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Phrases-S :

S2 - Conserver hors de la portée des enfants.  
S24 - Éviter le contact avec la peau.  
S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S23 - Ne pas respirer les vapeurs  
S23 - Ne pas respirer les aérosols

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de donnée fiable disponible.

## SECTION 16: Autres informations

Sources de données : PETROBRAS. FDS.

Abréviations et acronymes : ASTM - American Society for Testing and Materials . CLP - Classification, l'étiquetage et l'emballage. CSR: Rapport de sûreté chimique. EC: Communauté Européenne. EEC: Communauté Économique Européenne. GHS - Système général harmonisé. REACH: L'Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. SDS - Fiche de données de sécurité.

# Turpentine

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Teneur en taux de R-, H- et EUH:

Asp. Tox. 1	Catégorie 1 - Risque d'aspiration
Flam. Liq. 3	Catégorie 3 - Liquides inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
R10	Inflammable.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

*Les informations données dans cette fiche signalétique de sécurité de produit sont basées sur les connaissances actuelles et sont considérées comme étant complètes et exactes. Elles décrivent le produit aux seules fins d'exigences sanitaires, sécuritaires et environnementales, et ne doivent en conséquence être utilisées qu'à titre indicatif. Les données se rapportent à un produit spécifique et peuvent ne pas être valides pour une utilisation en association avec d'autres produits. Il est du devoir de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de manière sûre et de se conformer aux lois et réglementations applicables. Petrobas décline toute responsabilité en cas de dommages ou de blessures résultant d'une utilisation anormale ou du non-respect des pratiques recommandées.*